Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 091-219102860-20230619-DDM_2023_130-AR

VILLE DE Grigny

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

DDM-2023-130 :

Date :19/06/2023

Objet **: Contrat de prestation de services pour la mise en œuvre d'un projet d'activités équestres à viser éducative**

Publiée le 28 JUIN 2023

En application de la délibération du Conseil Municipal DEL-2020-0035 en date du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de Grigny,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et son article R.2122-8,

Considérant que la collectivité souhaite accompagner sa population aux nouvelles pratiques sociales liées aux enjeux de la transition écologique, celle-ci propose un plan d'actions de la remise du cheval utilitaire en ville,

Considérant que cette dynamique de sensibilisation à l'éducation et à la transition écologique permet de parler de valeurs, de les découvrir, de les vivre,

Considérant que les équidés instaurent une relation de qualité « harmonie, confort, bien être » qui permettent aux jeunes de s'affirmer, de se responsabiliser et de découvrir une attitude positive ayant pour objectif d'agir pour un monde durable solidaire humanisant,

Considérant que l'apport des aspects pédagogiques et éducatifs menés sont de nature à enrichir les actions environnementales déjà existantes, ceux-ci sont comme des leviers d'éducation d'écocitoyenneté respectueuses du cadre de vie.

Considérant les termes de la proposition formulée par la société LANCEY EQUITATION, représentée par sa Directrice, Madame Catherine GACON, sise 1 rue de la Charetière à LANCEY (28190), , à la Commune de Grigny, représentée par son Maire, Monsieur Philippe RIO, sise 19, Route de Corbeil à GRIGNY (91350),

Décide,

D'accepter la proposition de la société LANCEY EQUITATION pour la mise en œuvre du projet d'activités

Envoyé en préfecture le 28/06/2023
Reçu en préfecture le 28/06/2023
Publié le
ID : 091-219102860-20230619-DDM_2023_130-AR

équestres à viser éducatives réalisée sur une durée de dix journées d'intervention.

De signer le contrat correspondant pour un montant global et forfaitaire de 27 014,22 € HT, soit 28 500,00 € TTC.

Précise que le contrat prend effet à sa date de notification et se termine au 31 décembre 2023.

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

Précise que la présente décision sera transmise au représentant de l'État et inscrite au registre des délibérations, qu'un extrait en sera publié sur le site internet de la Commune, et qu'elle fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

Le Maire,

MAIRIE DE GRIGNY (91350)

Philippe RIO

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification